KINE LANDES PREVENTION
9 rue Dangou
40130 Capbreton
Email: kine.landes.prevention@orange.fr
Tel: 0558721024

LES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE - CSE

Le Comité Social et Économique (CSE) est mis en place dans les entreprises de plus de 11 salariés. Il s'agit du CST pour la fonction publique (fusion CT & CHSCT).
Les membres de la CSE (ou CST) doivent pouvoir assurer efficacement leurs missions de protection des salariés et de continuité/pérennité des activités de l'Entreprise. Ainsi, la formation des membres du CSE en santé, sécurité et conditions de travail est à prévoir selon l'Article L. 2315-18 du Code du travail.

Durée: 21.00 heures (3.00 jours)

Profils des stagiaires

- Membres du CSE/de la CSSCT - du CST (fonction publique)
- Animateur et/ou Responsable sécurité HSE–QSE,
- DRH et membres de la Direction

Prérequis

- AUCUN

Objectifs pédagogiques

- Connaître le fonctionnement du CSE (CST : Fonction publique)
- Savoir identifier, cerner les risques majeurs en santé-sécurité (biologiques, TMS, RPS, chimiques, électriques, machines, sécurité informatique...) . Être force de proposition en matière de prévention
- Favoriser la conformité avec la réglementation
- Faciliter les prises de décision du Chef d'Entreprise (consultation & avis du CSE, dialogue, négociation, recours à un expert ...)
- Interagir de manière constructive avec les acteurs/interlocuteurs internes et externes à l'Entreprise (ou de la Commune) - conditions de travail, santé-sécurité
- Lire/utiliser les données & indicateurs clés de l'Entreprise (ou de la Commune - cas du CST)
- Savoir distinguer situations favorables et situations préoccupantes. Alerter sur des risques d'évènements critiques santé-sécurité-environnement, financiers et économiques pour l'Entreprise (ou de la Commune - cas du CST)

Contenu de la formation

- ASSURER LES MISSIONS DU CSE
    - Sources de Droit : Code du Travail & Jurisprudence
    - Définitions des notions-clés : ordre public, champ de la négociation, dispositions supplétives
    - Information préalable et consultation du CSE
    - La composition du CSE. Les salariés protégés
    - La responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres. Mises en situation
- GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT ET LES MOYENS DU CSE
    - Réunions obligatoires sur la santé et sécurité au travail, ordre du jour et procès-verbal. Exemples
    - Bien communiquer dans les réunions – Mises en situation
    - Moyens du CSE : règlement, budget, communication
    - Droits d'alerte et recours à l'expertise
    - CSE central et CSE d'établissement

KINE LANDES PREVENTION
9 rue Dangou
40130 Capbreton
Email: kine.landes.prevention@orange.fr
Tel: 0558721024

- Les commissions du CSE
- INTERAGIR AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS SANTÉ SÉCURITÉ : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE CHACUN
  - Responsabilités des différents acteurs internes à l'Entreprise
  - Se repérer dans les textes – Mises en situation
  - Les différents acteurs externes à l'Entreprise Inspection du travail, Services de santé au travail, CRAMIF/CARSAT. ANACT, INRS…
  - Savoir se positionner (communication avec les différents acteurs) Mises en situation
- PRÉVENIR LES RISQUES
  - Les 9 grands principes de prévention
  - Les risques professionnels majeurs & le DU
  - Aménagements de postes (personne accidentée ou en situation de handicap. TMS, RPS, maintien dans l'emploi, ...)
  - Les nouveaux risques : COVID 19, hyper-connexion, addictions, cyberattaque,...
  - Enquêtes suite à AT : méthodes – Mise en situation
  - Inspections – Mise en situation
- LES ATTRIBUTIONS DU CSE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE : SIMILITUDES AVEC LES ATTRIBUTIONS EN SANTÉ SÉCURITÉ
  - Les différentes consultations et informations du CSE
  - Les expertises : financement, choix de l'expert
  - Les attributions économiques et professionnelles
  - Les attributions du CSE en matière d'activités sociales et culturelles
  - Les différentes formes du droit d'alerte
- SUIVRE LES INDICATEURS CLÉS
  - La BDES
  - Le bilan économique et social de l'entreprise.
  - Les indicateurs de l'entreprise : ateliers pratiques.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Notre équipe Pédagogique est composé de professionnels de santé formés à prévention ainsi que des professionnels de la santé au travail (ingénieur en sécurité).
Le formateur pour cette formation CSSCT/CSE est agréé (Nathalie PILOT est sur la liste des organismes agréés) selon l'arrêté 2020-03 fixant la liste des organisme de formation agréés pour la formation en matière de SSCT (CSE).

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Questionnaire attente du client
- Quiz de progression (début et fin de formation)
- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.